

Les pèlerinages ont de tout temps été une dévotion accréditée dans l'Église. En effet il est dans les desseins de Dieu de privilégier certains lieux, d'attacher des grâces à certains objets ; et l'église catholique, interprète infailible de la volonté divine, a constamment autorisé les pratiques qui y avaient rapport, en sanctifiant les lieux choisis pour des oratoires, en bénissant les instrumens appropriés à la dévotion des fidèles. On sent effectivement que le cœur de l'homme a besoin de toutes ces choses pour se rappeler à Dieu, pour s'aider dans ses pieuses émotions. Or parmi tous les objets de la piété, les pèlerinages tiennent un des premiers rangs ; l'homme voyageur ici-bas comprend mieux son exil sur cette terre de passage, lorsqu'il voyage vers un lieu consacré par quelque monument de la religion ; il comprend mieux combien il doit se détacher des choses périssables de ce monde, quand il se recueille dans un sanctuaire placé loin